AR PREFECTURE 047-200020550-20210330-DL2021_004-BF Resu le 09/04/2021

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 30 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, à la salle de réunion 17, avenue du 11 novembre, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 23/03/2021.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 23 délégués \underline{n}° ordre 2021-005

Présents: 21 votants: 21

Étaient présents : 22 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Nathalie BURGER (suppléante), Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (suppléant), Patrick JEANNEY, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE (suppléant), Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI (10 présents)

Albret Communauté: Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h33 pour le vote de la DL 2021-007/DL 2021-008/DL 2021-009, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (suppléant), Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIE, Dominique HANROT (suppléant), Didier SOUBIRON (12 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : /

Albret Communauté : /

Pouvoirs de vote: 0

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale des services Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques Madame Karine DAL BALCON Responsable du service Finances Monsieur Sébastien BENSOUSSAN Responsable Ressources Humaines

Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction

AR PREFECTURE 047-200020550-20210330-DL2021_004-BF Regu le 09/04/2021

N° Ordre 2021-005

Objet : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif :

- Présente un résultat de fonctionnement de :	74	826.02	€
- Présente un excédent reporté de	.987	624.14	€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	062	450.16	€
- Présente un solde d'exécution de la section d'investissement de	955	100.60	€
- Présente un solde excédentaire reporté de	126	047.89	€
Soit un excédent d'investissement cumulé de	081	148.49	€
- Présente un solde négatif des restes à réaliser de la section d'investissement de	- 841	450.00	€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter et de reporter les résultats du budget 2020 comme suit :

- Affectation du résultat d'investissement reporté au chapitre 001 de..... 2 081 148.49 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 002 de 912 450.16 €

Article 2 : Précise que ces résultats seront intégrés dans le budget primitif 2021

Article 3: Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Résultat des votes	ultat des votes			
Suffrages exprimés	21			
Pour	21			
Contre	0			
Abstention	0			

Publication/Affichage:

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Le Président

Alain LORENZELLI